

PUBLICATION du 11 mai 2017

DORSAL va procéder à des travaux et construire un réseau de communications électroniques sur la commune de **Marsac** (code postal 23210 code INSEE 23124) et **Arrènes** (code postal 23210 code INSEE 23006).

Le réseau sera créé le long de la voie communale n°14 . Il aura une longueur de 1,002 km en 1 tronçon de d'artères aériennes.

Coordonnées Lambert 93 de l'origine X : 589989 – Y : 6555133 et de destination X : 589206 - Y : 6554917

Ces travaux n'entrent pas dans le cadre des coordinations, enfouissements et dissimulations de réseaux et ils seront effectués en poteaux conformément au règlement de voirie.

Ils entrent néanmoins dans le champ d'application de l'article L 49 du code des postes et communications électroniques en tant que travaux sur réseaux aériens.

En application de la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 (art L.49 du Code des Postes et Communications Electroniques), et du décret n° 2010-726 du 28 juin 2010, les collectivités ou opérateurs devront faire connaître auprès de DORSAL, dans un **délai de six semaines à compter de la date de la présente publication**, leur intérêt pour ce projet.

Sans aucune réponse à l'issue du délai précisé ci-dessus, DORSAL procédera à l'activation de la phase opérationnelle.

La demande motivée de l'opérateur ou de la collectivité territoriale, est à adresser en lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte DORSAL
27, boulevard de la Corderie - 87031 LIMOGES
Contact : Téléphone 05 87 21 30 70
Mail : contact@dorsal.fr